



Association Les Champs d'Escale
Accueil de Loisirs Périscolaire

Projet Pédagogique
Périscolaire et mercredis 2024-2025



SOMMAIRE

I) DESCRIPTION DU CENTRE :	5
1) Nature de l'accueil	5
2) L'organisateur	5
3) Le nombre et l'âge des enfants	6
4) L'implantation géographique.....	6
5) L'équipe d'animation et le personnel technique.....	6
6) Les activités dominantes.....	8
II) PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF.....	9
1) L'éveil	9
2) L'épanouissement individuel	9
3) La socialisation	9
4) La citoyenneté :	9
5) La coopération et le partage :	9
III) LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE :	10
1) Les objectifs pédagogiques :	11
2) Les activités :	13
a) La thématique	13
b) Les projets et temps forts	13
3) La vie quotidienne	15
a) La « journée type en périscolaire »	15
b) Mercredis : journée type	16
c) Gestion de l'infirmierie	16
d) Poux et parasites.....	16
e) Tabac, alcools et drogues.....	16
IV) LA COMMUNICATION :	17
1) Animateur / Directeur	17
2) Animateur / Enfant.....	17
3) Animateur / Animateur	17
4) Animateur / Parent.....	17

5) Animateur / Personnel	17
V) L'EVALUATION.....	18
1) L'évaluation individuelle de l'équipe pédagogique	18
2) L'évaluation de la structure.....	19
3) L'évaluation des moyens.....	19
4) L'évaluation du public	19

INTRODUCTION :

L'ensemble des contraintes de la vie moderne, en milieu rural comme en milieu urbain, nécessite la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire est un mode d'accueil et de garde ouvert aux enfants des écoles maternelles et primaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe.

Il ne s'agit pas d'une « garderie » mais d'un lieu de vie et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. C'est un lieu d'apprentissage qui doit cependant rester ludique et convivial. Il est organisé pour les enfants. Le rôle de l'animateur est d'être à leur écoute afin de les aider à trouver leur place dans la collectivité.

Pour l'enfant, c'est un lieu de repos et d'activités libres, un lieu de détente, de découverte, de dépense physique et de loisir où il pourra choisir les activités qui l'intéressent sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Aider n'est pas assister. Le rôle de l'équipe d'animation est bien de rendre capable l'enfant d'évoluer à son rythme et d'y trouver sa place. De plus, nous l'accompagnerons, lui montrerons le bon chemin afin de développer chez lui l'autonomie et le responsabiliser dans ses choix.

L'enfant sera en mesure de prononcer ses envies, ses besoins, ses désirs et nous serons présents afin de favoriser une attitude active.

I. DESCRIPTION DU CENTRE :

1) Nature de l'accueil :

Les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire de Stutzheim-Offenheim, inscrits aux activités périscolaires, sont accueillis au sein de l'association le midi de 11H45 à 13H45 et le soir de 16H15 à 18H30.

L'accueil du midi : Moment privilégié pour les enfants, l'accueil de midi leur permet de faire une coupure avec l'école. Ce temps permet de se restaurer, tout en continuant à assimiler les règles de vie en collectivité, notamment à table. Des activités collectives encadrées permettent aux enfants de se divertir tout en se pliant au cadre imposé, tandis que les temps de jeu libre favorisent l'expression de l'imagination et la créativité de chacun.

L'accueil du soir : A ce stade de la journée, l'enfant a déjà participé à 8 heures d'accueil collectif. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Le goûter est une coupure et un moment de détente entre la fin des activités imposées et le temps de loisirs. L'équipe d'animation cherchera à trouver un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants. La détente et le repos seront privilégiés avant de proposer des activités. Ces activités seront orientées vers le jeu et le loisir.

L'association dispose d'une salle (la salle de la Souffel) comprenant une salle de cantine ouverte sur une salle de jeu, une cuisine, une salle de repos/lecture et un espace pour le stockage du matériel pédagogique. Même si les locaux n'appartiennent pas à l'association, ils permettent d'ancrer les activités périscolaires dans un environnement favorable et de conforter les liens avec un public nombreux.

2) L'organisateur :

L'association Champs d'Escale, association loi 1901 à but non lucratif a été créée le 9 avril 1997 par un groupe de parents d'élèves du groupe scolaire « Le petit pont » de Stutzheim-Offenheim.

Son siège est situé au :

7, chemin de la Souffel 67370 Stutzheim-Offenheim

Tél : 03.88.69.68.54 // Mail : champsdescale@gmail.com

Site internet : www.champsdescale.com

3) Le nombre et l'âge des enfants :

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire sont :

- Le midi : de 11H45 à 13H45 : jusqu'à 80 enfants
- Le soir : de 16H15 à 18H30 : jusqu'à 80 enfants.
- Le mercredi : de 7H30 à 18H30 : jusqu'à 45 enfants.

4) L'implantation géographique :

L'accueil périscolaire est implanté à Stutzheim-Offenheim, village de 1501 habitants qui fait partie de la communauté de communes du Kochersberg, avec 27 autres villages, soit 19 communes du canton de Truchtersheim. La population de la « COCOKO » est de l'ordre de 20000 habitants.

5) L'équipe d'animation et le personnel technique :

L'équipe est composée :

D'un directeur : BACH Guillaume

Le directeur a un rôle pédagogique. Il programme, organise et anime les réunions de préparation de l'accueil de loisirs. Il impulse de nouvelles idées et fait en sorte que chaque animateur soit acteur de la vie du centre. Il est présent sur le lieu du centre au maximum et veille au respect constant des règles de sécurité et à la cohérence des activités proposées. Il s'entretient régulièrement avec les animateurs seuls ou en groupe ainsi qu'avec l'ensemble de l'équipe, ce qui l'amène parfois à régler des conflits.

Le directeur a un rôle de formateur. Il explique ou rappelle ce qu'il attend de son équipe, s'appuyant notamment sur le projet pédagogique. Il expose ses conceptions au niveau de la rédaction des projets d'animations, dans la gestion, l'organisation de la journée. Il suit particulièrement les animateurs en formation et se rend disponible, à l'écoute et n'hésite pas à venir en aide sur le terrain pour les aider et les épauler.

Le directeur a un rôle en matière de sécurité et de législation. Il effectue le travail administratif avant le début de chaque période d'accueil et repère les problèmes éventuels.

Le directeur a un rôle administratif. Il assure quotidiennement le travail administratif et contacte les partenaires. Il gère le budget et s'occupe des achats de manière raisonnée et équitable.

Le directeur a un rôle en matière de communication. Il est en étroite relation avec l'équipe d'animation, la municipalité, le comité de l'association, les parents, et constitue un relais entre toutes ces personnes.

D'animateurs et personnels :

Ils sont garants de la sécurité affective, morale et physique des enfants ainsi que de l'hygiène et de la propreté des lieux à toute heure de la journée. Ils mettent en place des activités variées et adaptées correspondant aux exigences du projet pédagogique en justifiant de projets d'animations, d'activités proposés au directeur avec le respect du rythme biologique de l'enfant. Leur conduite se doit d'être exemplaire, ce sont des modèles pour les enfants. Le respect entre toutes les personnes du centre est un élément clé, que ce soit entre collègues, avec le directeur, les parents, le comité ou les partenaires. De plus, ils sont à tout moment disponibles, accessibles et à l'écoute des enfants dans un souci de dialogue constant.

L'animateur devra acquérir des techniques d'animation à partir de ses expériences pour :

- Préparer, organiser et mettre en place des animations.
- Anticiper, gérer la vie quotidienne.
- Gérer les conflits entre enfants.

Une réunion hebdomadaire permettra de faire le point sur les activités, les projets en cours et de décider sur des problèmes particuliers. Des rencontres formelles et informelles permettront entre les animateurs et le directeur d'avoir des réponses sur des questionnements.

LISTE COMPLETE DE L'EQUIPE 2024 / 2025 :

- Guillaume BACH : Directeur BPJEPS TOUS PUBLICS
- Laurence WINTER : Directrice Adjointe
- Mélanie GASS : Responsable Animation BAFA / BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS
- Sophie SIBILITZ : Animatrice / BAFA
- Muhibe MIKULOVCI : Animatrice / BAFA
- Antoine HUBE : Animateur / BAFA
- Théo DAEFFLER : Animateur CAP Petite enfance / CPJEPS
- Quentin BAUER : Animateur BAFA en cours
- Elsa FORNER : Aide animatrice
- Morgane BULCOURT : Animatrice CAP Petite enfance
- Maëlle GEIST : Aide animatrice
- Nora SIDHOUM : Animatrice BAFA en cours
- Marie Christine PIZZULO : Animatrice CAP Petite enfance
- Déborah KIEGER : Agent d'entretien
- Aurélie SIBILITZ : Agent d'entretien

6) Les activités dominantes :

Les activités mises en place durant les périodes d'accueil périscolaire et les mercredis doivent favoriser l'échange, l'écoute, le bien-être et la détente des enfants.

Les activités dominantes de l'accueil respectent le rythme de l'enfant tout en alternant :

Des activités de **plein air** (jeux collectifs, activités sportives)

Des activités **calmes** (travaux manuels, jeux de société, lectures d'histoires, peinture)

Des activités **musicales et d'expression** (chants, danses, théâtre, jeux de mimes...)

Des activités **d'environnement** (sensibilisation sur la protection de l'environnement et le jardinage).

Une aide au devoir le soir.

II. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF

Il ressort du projet éducatif plusieurs objectifs prioritaires :

1) L'éveil :

L'association a pour objectif principal de tout mettre en œuvre pour que les enfants puissent avoir la possibilité et les moyens de s'amuser, faire du sport, s'exprimer, créer, apprendre, découvrir, échanger, partager et vivre en groupe dans le respect de l'autre et de sa parole. Chacun, quel que soit son âge, son origine sociale et culturelle doit accéder à un loisir de qualité durant son temps libre autour d'activités enrichissantes.

Tout en étant dans un cadre sécurisé, le temps passé par les enfants au sein de la structure ne sera pas une continuité de la vie scolaire dans la mesure où, tout en tenant compte des contraintes de la vie en communauté, ils pourront participer à la construction et au choix du programme d'activités. Les enfants seront associés à l'élaboration des règles de vie de l'association.

2) L'épanouissement individuel :

Les activités viseront, à travers le loisir, à l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant tout en respectant le rythme de chacun.

3) La socialisation :

Lieu de rencontres privilégiées, la structure ne peut remplir ses missions et ses ambitions sans se soucier de l'existence primordiale d'un esprit de convivialité et de partage.

L'ouverture aux autres, le respect des autres et de soi-même, la tolérance mutuelle doit contribuer à maintenir le lien en même temps que l'accès à l'autonomie. L'accent pourra être mis sur le maintien des repères traditionnels tels que la famille, le groupe, l'équipe, qui permettront de développer la solidarité et la sécurité de tous.

4) La citoyenneté :

Le loisir s'inscrit dans une perspective citoyenne de respect de l'autre, de respect de la laïcité, de respect de l'environnement, permettant de « mieux vivre ensemble ». L'esprit d'initiative et de responsabilité seront encouragés.

5) La coopération et le partage :

Les enfants vivent en collectivité, ils se doivent donc de cohabiter dans un environnement serein. Pour cela, les animateurs doivent les guider afin qu'ils s'entraident et vivent ensemble. Ayant un lieu de vie commun, les enfants se doivent de se partager tout le matériel mis à leur disposition mais aussi d'apprendre à jouer ensemble dans la joie et la bonne humeur ! Ainsi que de le préserver pour que les suivants trouvent les salles et le matériel dans le même état.

III. LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE

Chaque jour, l'accueil de loisirs périscolaire contribue à l'aménagement des conditions de vie de l'enfant. C'est un carrefour d'initiatives éducatives complémentaires des rôles de l'école et de la famille.

Par ces interventions, il s'agit de mettre en valeur les potentialités de l'enfant en pointant surtout ce qu'il sait et non ce qu'il ne sait pas, ce qu'il est capable de faire et non ce qu'il n'est pas capable de faire. Il s'agit de construire une stratégie éducative s'appuyant sur ce que l'enfant vit, sait, pour aller progressivement vers ce qu'il ne sait pas encore.

Il s'agit aussi de permettre à l'enfant d'affirmer sa personnalité, de révéler les qualités, les talents, les aspirations et les savoir-faire qu'il peut manifester ou exprimer à l'école. Ainsi, l'animation tournée vers des activités culturelles ou de loisirs peut aller dans le sens de cet objectif.

Elle permet donc l'éveil culturel, l'accession à la culture et le développement de l'esprit critique.

De plus l'animateur périscolaire doit être l'adulte autre que celui qui a un pouvoir sur l'enfant (parents, enseignants) qui l'écoute et parfois le conseille dans sa vie de tous les jours.

Pour atteindre ces objectifs non scolaires, il est nécessaire de concilier les normes familiales et les normes scolaires, par une ouverture de l'école sur son milieu, par une modification des rapports que les familles entretiennent avec l'école et le savoir scolaire.

Ainsi, Il convient de mettre en avant les trois objectifs suivants :

- Le relationnel privilégiant l'affectif et l'écoute visant essentiellement la mise en confiance de l'enfant.
- Le scolaire, en privilégiant l'aide scolaire par l'expression orale et écrite.
- L'épanouissement de l'enfant et sa scolarisation, en appréhendant l'activité périscolaire comme une intervention socioéducative rentrant dans l'éducation globale de l'enfant.

Ce qu'il ne faudra pas oublier :

-La pédagogie du loisir quotidien doit contribuer à l'aménagement du rythme de vie des enfants en ayant une action éducative complémentaire de l'école. -C'est important considérant qu'un enfant passe environ sept heures de sa journée à l'école.

-Durant les temps libres, il doit pouvoir satisfaire à des besoins induits par les exigences du « temps contraint » de la classe en restant dans une relation privilégiée d'échange avec les autres (enfants et adultes).

L'environnement doit l'inviter naturellement à communiquer et à être à l'écoute des autres.

-D'où la nécessité pour l'animateur d'être capable de favoriser la communication. Il devra aussi organiser l'espace qui joue un rôle important : salle d'accueil et lieux d'activités doivent permettre plus qu'ils n'interdisent.

-Les temps à considérer sont très courts. De plus chaque enfant éprouve des besoins propres parfois opposés :

-Calme et repos ou dépense physique solement ou compagnie

-Sécurité auprès d'un adulte ou envie de distance

-Désir d'activités nouvelles ou traditionnelles

1) Les objectifs pédagogiques :

Nous répondons au projet éducatif sur l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité et la créativité.

Développer la curiosité de l'enfant

En lui permettant de découvrir différentes activités. En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.
En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations. En sollicitant son imagination.

Moyens mis en œuvre

Inclure différents domaines d'activités (culturel, scientifique, artistique, sportif...)

Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations tels que bibliothèque, internet. Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des Enfants

En lui permettant de faire ses propres choix.

En lui apportant de temps d'écoute et de dialogue.

En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs. En stimulant leur envie de grandir.

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

Moyens mis en œuvre

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.

Mettre en place des moments de dialogues et de régulations qui aboutiront à des projets collectifs ou individuels.

Écouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble. Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait accès en toute sécurité. Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages.

Établir des règles de vie en collectivité à travers la création d'une charte de vie. Responsabiliser les enfants par rapport au matériel, implication dans des jeux (arbitrage).

Être à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant en tant qu'individu. En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

Moyens mis en œuvre

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.

Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités.

Découvrir son environnement proche

En le sensibilisant à son environnement direct. En faisant appel à sa curiosité.

En facilitant la rencontre avec les enfants des autres communes.

Moyens mis en œuvre

Organiser des temps de loisirs communs.

Favoriser l'implication des parents

En les informant des différentes prestations de l'association. En les associant à l'organisation de différentes manifestations. En instaurant une relation de confiance.

Utiliser les TIC (techniques d'informations et de communications).

Moyens mis en œuvre

Organiser des temps d'échanges et de dialogues régulièrement.

Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives

En leur permettant de laisser parler leur imagination.

En les laissant libre de créer sans les formater dans un modèle précis.

Moyens mis en œuvre

Mise en place d'activités de relaxation, activités sportives nouvelles. Mise en place d'activités d'expression.

Organisation de spectacles, grands jeux, olympiades...

Favoriser la communication entre enfants

En leur permettant de discuter raisonnablement à table.

En leur laissant des moments où ils sont libres et peuvent jouer/parler avec les autres enfants. En leur permettant d'être avec des enfants de différentes tranches d'âge.

Moyens mis en œuvre :

Organiser des jeux d'équipes afin qu'ils ne soient pas uniquement avec leurs camarades habituels. Organiser des temps libres

2) Les activités

a) La thématique

Le thème central de cette année sera « à la découverte de son environnement » où les enfants pourront découvrir ce qui les entoure, comprendre les bienfaits de la nature, connaître leur corps et acquérir des notions de bien être avec les autres.

Un projet d'animation sera élaboré par chaque animateur avec l'aide du directeur par rapport au thème. Ces projets décriront les activités manuelles, sportives, en rapport avec ce thème dans une visée éducative. Ces activités suivront des règles précises quant à la courbe d'intensité.

UNE ATTENTION PARTICULIERE DOIT ETRE PORTEE A LA SECURITE ET A L'INTEGRITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS.

b) Les projets et temps forts

- Projet activités MONTESSORI :

Sophie et Elsa proposeront aux enfants des ateliers regroupant des activités issues de la pédagogie MONTESSORI

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Développer l'autonomie
- ✓ Respecter des rythmes d'apprentissage naturel de l'enfant
- ✓ Développer la confiance de l'enfant
- ✓ Développer le respect des autres, de soi même
- ✓ Développer la coopération entre les enfants
- ✓ Développer le sens de l'observation des enfants

- Projet arts plastiques :

Maëlle proposera des ateliers d'arts plastiques pour les petits et grands. Découpages, collages, peinture, et bien d'autres choses seront au programme.

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Stimuler l'imaginaire de l'enfant.
- ✓ Créer en s'amusant.
- ✓ Améliorer la dextérité de l'enfant.
- ✓ Découverte de nouveaux matériaux
- ✓ Travail collectif : respect de l'autre, respect du travail de l'autre, décision collective,..)
- ✓ Développement de l'agilité, de la précision : manipulation d'outils (ciseaux, taille-crayon, pinceaux,..)

- Projet journal et podcast :

Théo proposera un atelier podcast et journal, le journal sera édité tous les mois, les familles pourront retrouver les podcasts sur notre site internet

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Partager et échanger avec les autres
- ✓ Favoriser une participation active
- ✓ Développer les capacités à s'exprimer
- ✓ Développer l'expression écrite, orale
- ✓ Découvrir l'outil informatique
- ✓ Développer la curiosité et l'ouverture aux autres, au monde

- Projet sportif :

Antoine proposera un projet sportif aux primaires. Découverte de sports et de jeux collectifs.

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Encourager la coopération, le respect des autres et l'entraide à travers des sports collectifs, tout en apprenant à gérer les victoires et les défaites.
- ✓ Améliorer la coordination, l'agilité et l'endurance des enfants à travers des activités physiques variées.
- ✓ Permettre aux enfants de prendre des initiatives et de faire des choix dans le cadre d'activités sportives, renforçant ainsi leur confiance en eux
- ✓ Apprendre et respecter les règles des différents sports, favorisant ainsi le développement du sens de la justice et du fair-play.
- ✓ Offrir aux enfants l'opportunité de découvrir et de pratiquer différents sports, élargissant ainsi leurs horizons et suscitant de nouvelles passions.

- Projet radio en partenariat :

Guillaume proposera un atelier question-réponse diffusé à la radio sur Top Music

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Développer l'imaginaire de l'enfant.
- ✓ Découverte des coulisses d'une émission de radio
- ✓ Développer la compréhension et l'expression orale
- ✓ Eveiller la curiosité
- ✓ Renforcer le développement intellectuel et culturel

- Spectacle de Noël / Spectacle de fin d'année scolaire :

Un spectacle marquera la célébration de Noël aux Champs d'Escale. Nous fêtons aussi le début de l'été avec un spectacle de fin d'année.

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Développer l'esprit créatif des enfants (ceux-ci seront associés à l'écriture du spectacle).
- ✓ Impliquer les enfants dans un projet dont la réalisation n'est pas immédiate (gratification différée).
- ✓ Aider les enfants à se sentir à l'aise devant un public.
- ✓ Élargir la culture musicale des enfants.

- Notre structure d'accueil participe au Projet Educatif De Territoire impulsé par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland. En lien avec l'Education Nationale et les associations du territoire, ce projet se vit au travers de la déclinaison concrète dans nos activités de ces trois objectifs :

Les objectifs pédagogiques seront les suivants :

- ✓ Renforcer l'attention aux besoins de l'enfant : respecter l'âge, le rythme des enfants, offrir un accueil bienveillant, accueillir tous les publics
- ✓ Développer le lien entre les structures scolaires et périscolaires : communiquer-échanger, développer des projets communs.
- ✓ Proposer des activités éducatives de qualité en lien avec l'environnement direct et les richesses du territoire.

3) La vie quotidienne :

a) La « journée type en périscolaire »

LE MIDI :

Les enfants sont séparés en deux groupes. D'une part les maternelles, de l'autre les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Dans chaque groupe, des activités sont proposées avant ou après le temps de restauration.

Les maternelles :

11H45 à 12H00 : Les enfants sont pris en charge par les animateurs à la sortie de l'école.

12H00 à 13H00 : Les enfants prennent le repas à la cantine libres.

13H00 à 13H35 : Les enfants participent à des activités dans la cour ou la salle de sport prenant la forme d'ateliers ou de jeux puis sont raccompagnés à l'école.

Les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 :

11H50 à 12H45 : Les enfants sont pris en charge à l'école classe par classe par les animateurs et se dirigent vers la cantine pour le repas. Entre la distribution des différents plats, les enfants sont invités à écouter les infos du jour mais aussi à prendre la parole devant les autres enfants. Le repas se passe dans le calme et la bonne humeur.

12H45 à 13H35 : Les enfants débarrassent leur table puis se dirigent vers la salle de sport avec les animateurs. Ils se séparent ensuite en petits groupes pour participer à des ateliers sportifs, culturels et à des jeux libres.

LE SOIR :

16H15 à 16H45 : Les maternelles sont cherchées à 16H05, les primaires sont cherchées à 16H10 directement en classe par les animateurs, si le temps le permet le goûter est pris à l'extérieur. Ce goûter est proposé par l'association. Les enfants ont comme à midi, la possibilité de prendre la parole devant les autres. Ce moment de restauration et d'échanges se passe dans la bonne humeur.

17H00 à 18H30 : activités diverses et/ou jeux libres.

Le retour des parents est un moment important (départ échelonné). C'est là où le ressenti sur le déroulement de l'accueil se fait.

Les animateurs doivent veiller à ce que les enfants soient, lorsqu'ils sont repris en charge par leurs parents, dans un état aussi calme et détendu que possible. Un enfant ne sera autorisé à rentrer seul ou accompagné d'un adulte autre que l'un de ses responsables légaux uniquement si celui-ci bénéficie d'une autorisation parentale.

b) Mercredi type

Mercredi	
7h30 - 9h	Arrivée des enfants, accueil et petits jeux : coloriages, jeux de société, jeux de construction
9h – 9h30	Goûter : petite collation
9h30 – 12h	Activités : bricolages, jeux en rapport avec le thème de la journée
12h-13h15	Repas
13h15-14h30	Temps calme
14h30-16h15	Activités : grands jeux en rapport avec le thème de la journée
16h15-17h	Goûter
17h-18h30	Temps libre, départ des enfants

c) Gestion de l'infirmierie :

En cas de problèmes bénins une boîte à pharmacie (fermée à clé) est disponible et mise à disposition des animateurs. Un registre d'infirmierie sera mis à jour quotidiennement. En cas de problème plus grave, les pompiers seront prévenus ainsi que les parents et la présidente de l'association. Une déclaration d'accident sera établie par le directeur et transmis à la DRJSCS.

L'animateur a un rôle important. Il doit être attentif à un changement d'attitude, une fatigue ou tout autre problème inhabituel et doit en avertir le directeur le plus vite possible. Il faut toujours rassurer l'enfant.

d) Poux et parasites :

Lors de l'apparition de problèmes de poux, les parents sont automatiquement prévenus et des mesures sont prises afin de remédier rapidement au problème.

e) Tabac, alcools et drogues :

Strictement interdits dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

IV. LA COMMUNICATION :

Une bonne communication est importante pour nourrir les relations suivantes :

1) Animateur / Directeur :

Une relation de confiance mutuelle doit s'instaurer. L'animateur doit en cas de problème particulier en parler le plus tôt possible.

2) Animateur / Enfant :

L'animateur doit être à l'écoute des enfants. Une relation de respect et de confiance mutuelle doit être mise en place.

3) Animateur / Animateur :

Les animateurs doivent travailler en coopération. Le travail d'équipe est très important. Chaque animateur doit être en mesure d'aider son collègue dans les activités de l'accueil. L'esprit d'équipe, la convivialité sont les clés de la cohésion d'une équipe d'animation.

4) Animateur / Parent :

L'animateur doit être à l'écoute des parents, les informer sur les différents éléments décidés au cours des réunions. Il ne doit en aucun cas porter de jugement, quel qu'il soit, sur un enfant, mais informer les parents de la façon dont se comporte leur enfant, et de son évolution. Il est important que tous les membres de l'équipe d'animation tiennent le même discours.

Les parents ont un rôle important dans la vie du centre. Ils sont le reflet de ce que vit l'enfant au centre, c'est pourquoi il est intéressant d'écouter leurs remarques...constructives.

De plus, les parents seront associés à l'organisation des manifestations de l'association (fêtes, spectacles...).

5) Animateur / Personnel :

C'est une relation importante. Les animateurs doivent collaborer avec les employés chargés de l'entretien et de la cuisine afin de permettre une coordination et une entente optimales.

V. L'ÉVALUATION

1) L'évaluation individuelle de l'équipe pédagogique :

L'évaluation sera faite à partir de trois critères :

Le savoir être : Travail en groupe, comportement individuel

Le savoir : Connaissance de l'enfant, sécurité, législation, responsabilités, capacité à proposer un projet d'animation, techniques d'animations et la vie quotidienne.

Le savoir-faire : Savoir préparer une séance d'activité, animer un groupe, savoir évaluer, animer la vie quotidienne et gérer les conflits dans son groupe.

De plus, une grille permettra aux animateurs de se situer précisément et pourront prendre connaissance des attentes de l'équipe de direction vis-à-vis de leur rôle. Un entretien aura lieu avec les animateurs chaque trimestre pour faire un point sur l'avancée de leurs projets et sur leur travail avec l'équipe. L'évaluation concerne toute l'équipe d'animation :

L'animateur doit montrer ses aptitudes pour :

- Être en relation avec les enfants et les adultes
- Animer les temps de vie quotidienne
- Animer les temps d'activité
- Assurer la sécurité des enfants
- Travailler au sein d'une équipe
- Exprimer clairement ses limites pour s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et de progression

Participer activement à la préparation et au déroulement de la vie de l'accueil Avoir un comportement :

- Respectueux de la loi et des règles de vie
- Respectueux d'autrui
- Respectueux des locaux et du matériel
- Qui ne mette jamais en danger les enfants

Ne doit en aucun cas tenir des propos :

- Non-respectueux des enfants
- Grossiers
- Racistes, xénophobes, antisémites ou homophobes.

Ce que l'on attend de chaque membre de l'équipe d'animation :

- ✓ Être responsable
- ✓ Être organisé
- ✓ Animer
- ✓ Gérer
- ✓ Participer

3) L'évaluation de la structure :

- Les locaux sont-ils adaptés aux activités ?
- Les locaux sont-ils adaptés aux effectifs ?
- Les aménagements sont-ils satisfaisants ?
- La salle de restauration est-elle correctement agencée, aux normes ?
- Les sanitaires sont-ils aux normes ?

4) L'évaluation des moyens :

- Le budget pédagogique est-il suffisant ?
- Que faudrait-il acheter à la prochaine rentrée ?
- Que faudrait-il remplacer ?
- Les repas sont-ils variés, équilibrés, appréciés ?
- Le nombre de salarié est-il suffisant dans chaque domaine (animation, restauration, entretien des locaux) ?

5) L'évaluation du public :

- Évolution des effectifs au cours de l'année
- Retour (positif, négatif) des parents
- Retour (positif, négatif) de la municipalité
- Retour (positif, négatif) du comité

Les objectifs d'autonomie chez les petits :

Hygiène et vie quotidienne :

- L'enfant intègre le fait qu'il doit systématiquement se laver les mains avant de passer à table, après les repas et après être passé aux toilettes.
- L'enfant demande pour aller se laver les mains.

Structuration temporelle :

- L'enfant comprend, anticipe les grands moments de la journée (repas, activités, temps libre, temps calme).

Structuration spatiale :

L'enfant comprend qu'il doit adopter un comportement adapté aux différents lieux dans lesquels il est amené à évoluer (réfectoire, salle de sport, salle de jeux)

- Les objectifs de socialisation chez les moyens :

- L'intégration de l'enfant au sein d'un groupe.
- L'entente, la résolution des conflits au sein d'un groupe.
- L'implication des enfants dans les tâches de vie quotidienne.
- L'entraide au cours des activités et le partage du matériel.
- La compréhension, l'implication, l'esprit critique dans la gestion de la vie quotidienne.
- L'écoute, le respect d'autrui.

- Les objectifs de responsabilisation chez les grands :

- L'enfant propose des idées dans l'organisation de jeux.
- L'enfant donne des idées d'activités
- L'enfant s'implique et crée des activités pour les plus petits : spectacle, goûter...
- L'enfant fait preuve d'esprit critique, donne ses idées et les assume
- L'enfant fait respecter les règles du jeu (arbitrage)

Ce document est destiné à présenter les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs périscolaire et les moyens qui seront mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs. Les animateurs, le directeur et le comité l'auront approuvé et s'engageront à le respecter.

Ce document ne peut être exhaustif et il appartient à chacun de mettre en œuvre son bon sens et sa connaissance de la législation, de la réglementation dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement de la vie en communauté au sein de la structure.

L'équipe se donnera les moyens de réussir et pourra le cas échéant apporter des modifications à ce projet.

L'équipe d'encadrement reconnaît avoir pris connaissance du projet et s'engage à le respecter.

SIGNATURE DU DIRECTEUR

/

SIGNATURE DES ANIMATEURS